



Orges, le 03 novembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL N° 17 / 2021

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne budget 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation le budget de la bourse communale pour 2022, adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2021.

Comme pour les années précédentes, il s'agit d'un budget conservateur prenant en compte des revenus supputés des impôts et taxes semblables aux exercices précédents, aucun amortissement extraordinaire mais intégrant les divers travaux d'entretien courant que nous envisageons.

Comme pour les deux exercices précédents, le prochain exercice s'annonce difficile pour notre commune. Comme depuis quelques années les charges structurelles et cantonales pèsent sur la commune et sont en augmentation d'année en année. Le budget 2022 est pratiquement similaire à celui de l'année 2021 malgré les diverses augmentations de charges que nous espérons pouvoir compenser par une augmentation des rentrées dues aux futurs nouveaux arrivants.

Ceci nous amène à la prévision de CHF 1,291,900.- de rentrées contre 1,688,800. - de dépenses, soit à un manco de CHF 396,900. - ; ce qui réduit à zéro la marge d'autofinancement de la commune. Cette situation nous obligera une année de plus à une vigilance accrue quant à nos dépenses afin d'éviter à tout prix de devoir emprunter pour faire vivre le ménage communal et, nous le regrettons, à la recherche de nouveaux produits.

Les notes suivantes passent en revue les points les plus importants de ce document :

1 ADMINISTRATION GENERALE

- 102.300.00 Augmentation salariales des Municipaux
- 11.303.00 & Charges Sociales :
11.304.00
11.305.00 Cela fait deux ans que nous avons 3 employés communaux et les charges sociales qui y sont liés sont maintenant pleinement intégrés au budget communal.
- 11.312.00 Le canton, à travers ses diverses réformes administratives, nous oblige à revoir notre parc informatique et à nous assurer que nous sommes à jours avec les divers nouveaux logiciels utilisé par celui-ci.
- 11.317.00 Les diverses activités organisées sont toujours autant appréciées par nos habitants mais nous devons faire des choix et des économies.
- 11.319.00 Les cotisations aux diverses associations dont la commune fait partie (UCV, ADNV, AVCD, AVSM etc...) L'augmentation est due à notre participation aux coûts de la Maison des terroirs de Grandson.
- 11.365.00 Les coûts et chiffres liés aux transports publics et chemin de fer nous ont été transmis par les autorités compétentes.
- Général Le reste des postes de la section Administration Générale reste identique au budget de l'année passée.

21 IMPOTS

21. Les revenus communaux générés par les entrées d'impôts sont très difficiles à estimer. Après 2-3 années d'augmentation de la population et par conséquence des revenus fiscaux nous avons décidé d'ajuster les revenus au budget 2022 tout en restant prudent pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

22 SERVICE FINANCIER

- 22.352.00 La commune d'Orges est une commune participative à l'effort de la péréquation intercommunale. Les chiffres ne nous ont pas encore été communiqués pour l'année 2022 par les autorités compétentes. Une approche prudente a donc été prise pour ce poste avec une augmentation de CHF 30'000.--

23 ATTRIBUTIONS ET AMORTISSEMENTS

23. Selon le tableau prévisionnel. L'amortissement de notre éclairage public (CHF 4,700. -) ainsi que l'amortissement des futurs travaux effectués au Petites Fauconnières (CHF 8,500. -), nous comptabilisons également les amortissements de la place de Jeux du Village (CHF 4'000. -).

3 DOMAINES ET BATIMENTS

- 30.311.00 L'employé communal aura besoin d'outils et matériel. Ce montant de CHF 5,000. - sera uniquement dépensé en cas de besoin
- 30.313.00 Suite à l'acquisition d'un véhicule pour notre employé communal, des frais d'assurances et entretien sont à prendre en compte.
- 351.427.00 Le jardin d'enfant est maintenant une réalité, ce qui nous permet de compter ce petit revenu annuel.
- 33.423.02
33.423.03 Renégociation des contrats de locations aux petites fauconnières et Violette – Légère augmentation des locations

4 TRAVAUX

- 42.318.00 Un budget de (CHF 10,000. -) a été mis au budget pour prévenir de futurs coûts d'honoraires dus à l'augmentation du nombre de projets mis à l'enquête ainsi qu'aux oppositions qui en découlent.
- 45.315.00 &
45.352.00 Budget 2022 en ligne avec dépenses effectives 2021
- 46.312.00 Budget 2022 en ligne avec dépenses effectives 2021

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

- 52.351.00 Selon chiffres reçus des autorités compétentes. Augmentation des coûts consécutive à la nouvelle salle de sport de Grandson.

6 POLICE

- 61.351.00 Sans modification.
- 65.314.00 Il nous reste encore quelques vieilles hydrantes que nous aimerions changer. Ce qui se fera que si les finances nous le permettent
- 65.352.00 Estimation pour le budget 2022 du SDIS Nord Vaudois (CHF 15'000.-).

72 SERVICE ET PREVOYANCE SOCIALE

- 71.352.00 Le budget n'est pas encore connu à ce jour. Estimation prudente
- 71.352.10 Chiffres transmis par le RAdeGE pour l'année 2022
- 72.351.00 Facture Sociale : une augmentation de (CHF 45'000.-) est comptabilisée en tenant compte des nouvelles constructions.

81 SERVICES DES EAUX

- 81.312.10
- 81.435.10 Valeurs estimatives basées sur : la consommation – majorée - des habitants en 2022, la consommation probable des installations communales (STEP, etc.), les pertes hydrauliques (fontaines, hydrantes, fuites, etc.), le prix d'achat de l'eau (CHF 1.90.- + TVA) et la taxe pour l'entretien du réseau de distribution.

Conclusion

Le budget communal d'Orges pour l'année 2022 est pour cette année encore alourdi par les diverses charges imposées par le canton qui sont totalement hors de notre pouvoir d'action, ainsi que l'engagement d'un employé communal à 100%. La Municipalité ainsi que le Conseil Général vont devoir rechercher des solutions dans les années à venir afin de conserver notre santé financière. Nous sommes également dans l'attente des conclusions des travaux entrepris sur la réforme de la nouvelle péréquation financière et de sa mise en application.

Ces commentaires donnés, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter nos prévisions en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'accepter le contenu du budget communal 2022 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



A. Cachin



La Secrétaire



C. Woëts